



## MODALITÉS DE DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE

### Modalités de déclaration d'intention de faire grève



Le front commun syndical a déposé un préavis de grève à partir du **lundi 30 mai à 22h au mardi 31 mai à 22h**. Nous exigeons du personnel et des moyens financiers pour assurer un service public de qualité et pour augmenter notre pouvoir d'achat.

Ce préavis de grève couvre **TOUS LES CHEMINOTS** (y compris les détachés).



Le «service garanti» sera d'application. Attention, **cela ne signifie pas qu'un nombre minimum d'agents doit être présent**.

**Tous** les agents peuvent se mettre en grève mais les agents liés à la circulation des trains (repris dans la liste en annexe de la circulaire 5 H-HR 2020 – à consulter sur le site intranet de HR-Rail -> réglementation -> circulaires) doivent communiquer leur intention de faire grève au plus tard le vendredi 27 mai 22h:

#### Pour les agents SNCB :

Via une application disponible via pc, smartphone, tablette, itiris et kiosk ou en contactant HR@YourService dans les délais indiqués.

#### Pour les agents Infrabel :

- I-ICT, I-CBE et I-O (qui ne font pas partie des cabines de signalisation) :  
via une tuile prévue dans le portail Fiori.

- les agents I-O des cabines de signalisation, TC et des permanences : ils recevront un mail leur indiquant de remplir leur déclaration d'intention.

Les non-grévistes seront utilisés en fonction des besoins!


Les agents qui ne sont pas repris sur la liste de l'annexe de la circulaire 5 H-HR 2020 ne doivent pas annoncer à l'avance qu'ils seront grévistes.



**N'hésitez pas à contacter votre délégué ou votre secrétaire régional pour de plus amples informations ou si vous constatez des irrégularités (par exemple : prolongation de service non-règlementaire, alignement d'agents non-formés,...).**

[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

